

Questions orales

M. Baker (Nepean-Carleton): Ne vous laissez pas influencer, c'est tout.

M. Fox: Si nous opposions simplement un refus à la demande unanime des procureurs généraux des provinces, le député s'empresserait de me reprocher d'agir à l'encontre du véritable esprit du fédéralisme.

M. Baker (Nepean-Carleton): Non, il ne le ferait pas.

Une voix: McMurtry ne nous fait pas peur.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE**LE DÉFICIT DE LA BALANCE COMMERCIALE DANS LE SECTEUR DES PIÈCES D'AUTOMOBILE**

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'espère sincèrement qu'il ne fera pas passer dans sa réponse les platitudes diplomatiques platoniques avant les emplois pour les Canadiens. Ma question a trait au déficit de 4.35 milliards de dollars de la balance commerciale dans le secteur des pièces d'automobile, qu'il faut imputer en bonne partie au déséquilibre de nos échanges dans ce domaine avec le Japon.

● (1150)

Étant donné que le ministre de l'Industrie et du Commerce vient d'interrompre les pourparlers avec les Japonais qui ne négociaient pas de bonne foi, et étant donné que d'ici au 1^{er} mars, quand l'entente actuelle expirera, les produits japonais vont envahir le marché canadien, que compte faire le secrétaire d'État pour favoriser la reprise rapide de ces pourparlers, avant que cette situation catastrophique ne s'aggrave?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le député donne une version des faits que je ne connais pas.

M. Deans: Il a probablement raison.

M. MacGuigan: Nos entretiens avec les Japonais à propos des restrictions devant être imposées dans le nouvel accord sur les importations de voitures d'une durée d'un an, vont bon train. Ils n'ont pas encore abouti, mais nous en sommes satisfaits pour le moment et nous projetons de les poursuivre.

Je rappelle au député que ces entretiens ont lieu dans le contexte de nos échanges commerciaux avec le Japon et que notre balance commerciale avec ce pays est très favorable.

LE POURCENTAGE DE FABRICATION CANADIENNE DES AUTOMOBILES JAPONAISES

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait certainement que ce déficit a coûté au Canada 10,000 emplois dans le secteur de l'automobile. Eu égard à cela, le secrétaire d'État ne pourrait-il pas exercer le maximum de pressions possible lors

de ces négociations pour que le Japon accepte que les voitures exportées au Canada soient à 85 p. 100 de fabrication canadienne, comme c'est le cas dans l'entente conclue entre le Canada et l'Allemagne concernant la société Volkswagen Canada Limited?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La politique du Canada permet aux fabricants de voitures étrangers de se prévaloir de certaines réductions tarifaires, ce qui nous permet d'obtenir en retour le type d'accord dont parle le député à propos de Volkswagen. Nous avons proposé cet arrangement aux Japonais et nous les encourageons de notre mieux à en profiter. Nous poursuivrons certes les pourparlers avec eux et nous veillerons à obtenir la meilleure entente possible pour le Canada.

M. Deans: Qu'est-ce qui empêche les Japonais de se prévaloir de cette offre?

* * *

LA SANTÉ**L'INCIDENCE DU BUDGET SUR LES PROGRAMMES DE SOINS DENTAIRES**

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, malheureusement, le ministre des Finances ne semble pas comprendre les conséquences de ses mesures fiscales pour les Canadiens. Je voudrais demander à madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si, à son avis, les dispositions fiscales relatives aux soins dentaires et aux soins médicaux prolongés vont faire du tort aux Canadiens soucieux de leur santé? Si elle est persuadée que les enfants n'obtiendront pas d'aussi bons soins dentaires à cause des dépenses supplémentaires, va-t-elle informer le ministre des Finances des conséquences négatives de cette mesure? Et, dans l'affirmative, pourrait-elle nous dire ce qu'elle compte faire?

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, le problème de la taxation des contributions aux plans dentaires et aux plans de santé doit être vu dans une perspective d'équité. En ce moment les Canadiens dont l'employeur n'offre pas, et il en est ainsi pour la majorité d'entre eux, de participer à une assurance-groupe pour les soins dentaires ou pour le surplus des soins médicaux, comme par exemple une chambre privée ou semi-privée, n'ont pas le droit de voir leurs paiements à leur assurance privée déduits pour fins d'impôt. Nous avons appliqué, c'est ce que le ministre des Finances a fait dans son budget de novembre, cette règle générale à l'exception au privilège fiscal dont avaient bénéficié pendant très longtemps les gens qui, chez leur employeur, avaient une assurance de groupe. A mon avis, ce n'est que la simple justice.